Les diagnostics obligatoires pour la location

Diagnostic	Description	Nature du logement	Durée de validité
Diagnostic de performances énergétiques (DPE)	Évaluation de la quantité d'énergie consommée, de la performance énergétique, et de l'impact des émissions de gaz à effet de serre	Immeubles bâtis	10 ans
Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	Repérage et mesurage des revêtements comportant du plomb	Immeuble d'habitation construit avant le 1 ^{er} janvier 1949	* Présence de plomb : 6 ans * Absence de plomb : illimité
Diagnostic amiante des parties privatives (sous condition d'un décret d'application)	Repérage des matériaux ou produits de la construction contenant de l'amiante	Parties privatives d'un immeuble bâti construit avant le 1 ^{er} juillet 1997	* Présence d'amiante : 3 ans * Absence d'amiante : illimité (si réalisé avant le 1er janvier 2013 : nouveau diagnostic à réaliser car élargissement du contrôle)
État des risques naturels, miniers, et technologiques (ERNMT)	Plan de prévention des risques technologiques, plan de prévention des risques naturels prévisibles, ou zone de sismicité	Immeuble dont la commune est visée par un arrêté préfectoral	6 mois
État de l'installation intérieure d'électricité	Évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes	Immeuble d'habitation, ou partie d'immeuble affectée à l'habitation, dont l'installation a été réalisée depuis plus de 15 ans	6 ans * Immeuble collectif construit avant le 1er
État de l'installation intérieure de gaz			janvier 1975 : à partir du 1 ^{er} juillet 2017 ; * Les autres logements : à partir du 1 ^{er} janvier 2018